



Assemblée générale AG/11554

*Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York
Assemblée générale*

Soixante-neuvième session 4^e séance plénière – après-midi

PREMIÈRE CONFÉRENCE MONDIALE: LES ÉTATS RENOUVELLENT LEUR ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA DÉCLARATION SUR LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES

Sous les applaudissements nourris des représentants des peuples autochtones, qui comptent environ 370 millions de personnes, les États Membres des Nations Unies ont, aujourd'hui, adopté sans vote le [Document final](#)* de la première Conférence mondiale sur les peuples autochtones dans lequel ils demandent au Secrétaire général de commencer à élaborer un plan d'action à l'échelle de l'ensemble du système pour assurer une « approche cohérente de la réalisation des objectifs définis dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ».

Pour le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-Moon, le succès de cette Réunion de haut niveau « historique » de l'Assemblée générale, qui, pour la première fois, rassemble jusqu'à demain plus de 1 000 délégués autochtones, des chefs d'État et de gouvernement, des responsables de l'ONU et d'institutions nationales des droits de l'homme, pour permettre un échange de vues et de pratiques de référence sur la réalisation des droits des peuples autochtones, y compris dans le but d'atteindre les objectifs de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, est « partie intégrante du progrès de l'humanité entière ».

Rappelant que « les peuples autochtones sont au centre du discours sur les droits de l'homme et le développement mondial », le Secrétaire général s'est dit encouragé par les engagements contenus dans le Document final et orientés vers l'action pour « réduire le fossé entre les promesses et les résultats ».

Les États Membres, dans ce Document, l'invitent à accorder à un haut fonctionnaire du système des Nations Unies, d'ici à la fin de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, l'accès « aux plus hauts niveaux de la prise de décisions au sein du système ». Ce fonctionnaire aura la « responsabilité de la coordination du plan d'action, de la sensibilisation aux droits des peuples autochtones au plus haut niveau possible et du renforcement de la cohérence des activités du système à cet égard ».

« La Conférence doit servir de tournant pour mener à la concrétisation de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones », a affirmé, dans son allocution d'ouverture, le Président de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, M. Sam Kahamba Kutesa, pour qui le Document final est un « nouveau pacte entre les peuples autochtones et les États Membres ».

L'ONU travaille déjà en étroite collaboration avec les peuples autochtones pour faire progresser leurs droits, en particulier grâce au Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones, au Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones et à l'Instance permanente sur les questions autochtones.

Invitée spéciale de la Conférence, le prix Nobel de la paix et militante des droits des autochtones, Rigoberta Menchú, a rendu hommage à ceux qui ont perdu la vie depuis le début des négociations en

1982, du fait de graves violations des droits de l'homme, tels que le génocide, l'ethnocide ou le féminicide, des concepts, a-t-elle dit, qui ne sont pas encore mentionnés dans la Déclaration.

Bien que des progrès importants ont été réalisés depuis l'adoption par l'Assemblée générale, le 13 septembre 2007, de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, ces derniers continuent en effet de faire face à de nombreux obstacles à la pleine réalisation de leurs droits, beaucoup d'entre eux ayant du mal à rester sur leurs terres et conserver le droit de leurs ressources naturelles.

Fervent promoteur de cette Conférence mondiale, le Président bolivien Evo Morales a affirmé que le mouvement autochtone avait montré aux dirigeants du monde qu'ils devaient « gouverner le peuple avec le peuple » et qu'il fallait « se libérer politiquement pour se libérer économiquement ».

Le nouveau Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M. Zeid Ra'ad El Hussein, a souligné que l'objectif de cette Réunion de haut niveau était de permettre aux États Membres de « combler les écarts de mise en œuvre qui continuent d'amoinrir » la Déclaration. Il a dès lors appelé à « agir pour renforcer la lutte contre la discrimination, l'exclusion et la mainmise sur les terres des peuples autochtones ».

L'Assemblée invite d'ailleurs le Conseil des droits de l'homme à passer en revue les mandats de ses mécanismes en place, en particulier le Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones, au cours de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, en vue de le modifier et de l'améliorer pour qu'il puisse « promouvoir plus efficacement le respect de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ».

D'aucuns ont insisté sur l'importance du consentement libre et éclairé dans toutes les décisions touchant aux terres, territoires et ressources autochtones, ainsi que le respect même de ces peuples.

« Nous devons entendre les voix qui ont été réduites au silence trop longtemps et restent trop souvent ignorées », a plaidé le Président de l'Estonie, M. Thomas Hendrik Ilves, qui a déploré le fait que les autochtones n'avaient pu participer aux négociations du Document final de la Conférence que dans les toutes dernières phases.

La Conférence s'est poursuivie dans l'après-midi par deux tables rondes, la première sur l'action menée par le système des Nations Unies au service de la mise en œuvre des droits des peuples autochtones, la seconde sur l'application des droits des peuples autochtones aux niveaux national et local.

Déclarations liminaires

M. SAM KAHAMBA KUTESA (Ouganda), Président de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, a déclaré que la première Conférence mondiale sur les peuples autochtones était un évènement historique. C'est le point culminant d'un dialogue dynamique intervenu entre les Nations Unies et les peuples autochtones depuis les 50 dernières années.

Le Président a souligné le caractère inclusif du processus préparatoire, qui est de bon augure pour les engagements pris lors de cette Conférence.

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones représente un consensus mondial, a rappelé M. Kutesa. Elle affirme notamment leur droit à l'autodétermination et accorde davantage de visibilité à leurs droits collectifs.

Le Président a salué les contributions de l'Instance permanente sur les questions autochtones, du groupe d'appui interorganisations sur les questions autochtones, du Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones et du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones.

Un fossé profond sépare les engagements des réalités, a-t-il toutefois averti. « La Conférence doit servir de tournant pour mener à la concrétisation de la Déclaration. »

Le projet de document final de la Conférence constitue « un nouveau pacte entre les peuples

autochtones et les États Membres » qui se base sur la Déclaration.

Parmi les engagements, on retrouve un plan d'action à l'échelle du système et un appel lancé à l'amélioration de la participation des peuples autochtones, a précisé M. Kutesa. Il s'agit d'une occasion unique pour les États Membres de communiquer davantage avec ces peuples et d'assurer le renforcement de leurs capacités.

En conclusion, le Président de l'Assemblée a exhorté les États Membres, les organisations intergouvernementales, la société civile et le secteur privé « à renouveler leurs promesses en faveur d'un partenariat stratégique avec les peuples autochtones pour les aider dans leur quête d'un avenir durable ».

M. BAN KI-MOON, Secrétaire général de l'ONU, a qualifié d'historique cette première Conférence mondiale sur les peuples autochtones et a prononcé des paroles de bienvenue en plusieurs langues autochtones de différentes régions du monde.

« Cette semaine est la plus importante de l'année aux Nations Unies. Et cette Conférence constitue l'un des événements les plus importants car elle est liée à plus d'un titre à notre travail le plus essentiel », a-t-il souligné.

Il a ajouté que les peuples autochtones étaient concernés à maints égards par les questions prioritaires de l'ordre du jour mondial. Ils sont profondément connectés à la Terre nourricière dont le futur est au cœur du Sommet sur le climat qui s'ouvrira demain.

D'autre part, les peuples autochtones sont au centre du discours sur les droits de l'homme et le développement mondial, a ajouté le Secrétaire général. Les délibérations et les décisions retentiront au sein de la communauté internationale avec des effets sur les vies des peuples autochtones. En conséquence, le succès de cette conférence est partie intégrante du progrès de l'humanité entière.

Passant à l'espagnol, le Secrétaire général a rappelé que dans le cadre des préparatifs de cette Conférence, il avait eu des réunions avec de nombreux dirigeants autochtones pour « entendre ce qui les préoccupait et tirer des enseignements de leurs expériences ».

M. Ban a précisé qu'il s'était également rendu en Bolivie, pays selon lui qui a accompli de grands progrès en ce qui concerne les droits des peuples autochtones, soulignant que le Président Evo Morales avait insufflé un élan à cette importante Conférence. Il a rappelé la relation de respect entre ces peuples et la nature, qui se résume dans l'expression du « bien-vivre » adoptée par la Bolivie, qui signifie vivre bien mais dans la simplicité.

Le Secrétaire général, qui a également visité le Costa Rica et la Nouvelle-Zélande, a affirmé que les peuples autochtones étaient préoccupés pour leurs terres, leurs ressources et leurs droits. Il a réitéré son appel en vue de remédier à l'exclusion et à la marginalisation dont pâtissent les peuples autochtones de par le monde. « Je vais continuer à rendre visite aux communautés autochtones et à écouter leurs dirigeants et l'ONU sera toujours votre maison », a-t-il assuré.

Se félicitant de l'adoption en septembre 2007 par l'Assemblée générale de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones lors de la première année de son mandat initial, M. Ban a rappelé que ce document contenait les normes minimales de survie, de dignité et de bien-être des peuples autochtones.

Il a salué le fait que chaque fois plus de pays reflétaient ces principes dans leurs législations et constitutions respectives et que les agences onusiennes mettaient au point des politiques spécifiques pour guider leur travail sur les peuples autochtones. « Nous joignons nos forces à celles des peuples autochtones pour atteindre nos objectifs communs », a encore affirmé le Secrétaire général, avant de rendre hommage à l'Instance permanente sur les questions autochtones, au Mécanisme d'experts et au Rapporteur spécial sur les droits des peuples

autochtones. Il a ensuite appelé les gouvernements à « non seulement faire des promesses mais surtout à les voir joindre l'acte à la parole ».

À cet effet, il s'est dit encouragé par le fait que le Document final de la Conférence « contient des engagements orientés vers l'action pour réduire le fossé entre les promesses et les résultats », et a espéré que les États Membres honoreront leurs engagements, notamment par la mise en œuvre de plans d'action nationaux pour « réaliser notre vision partagée ». Il s'est également félicité des demandes directes qui lui sont personnellement faites et a assuré qu'il mènerait des consultations sur la voie à suivre.

Il a déclaré qu'il s'efforcera également à faire en sorte que le système des Nations Unies propose des mesures concrètes pour que les peuples autochtones et leurs institutions puissent plus directement participer aux activités de l'ONU, car cela est « essentiel pour les communautés autochtones et pour notre monde ».

M. Ban a également souligné qu'il accorderait toute la considération requise en vue de la nomination d'un haut fonctionnaire sur les peuples autochtones, comme il est invité à la faire dans le Document final qui sera adopté ultérieurement.

Il a enfin noté que beaucoup de langues autochtones étaient en voie d'extinction, mais s'est félicité, en revanche, qu'outre les six langues officielles, la Déclaration avait été traduite en plus de 50 autres langues.

« Je compte sur vous pour parler d'une seule voix », a conclu le Secrétaire général, en invitant à « joindre vos voix en un chœur harmonieux pour garantir nos droits et protéger notre planète ».

M. EVO MORALES AYMA, Président de l'État plurinational de Bolivie, a félicité le Secrétaire général de l'ONU pour avoir facilité cette première Conférence mondiale sur les peuples autochtones et a rappelé les principes fondamentaux de la Terre nourricière, menacés par les modèles capitalistes. Il a fait part de l'expérience bolivienne, à travers un mouvement social parti de la prise de conscience non seulement des autochtones mais d'autres secteurs de la société pour combiner, dans l'harmonie, la vie et la nature.

D'un point de vue historique en Bolivie, le mouvement autochtone a montré aux dirigeants du monde qu'ils devaient « gouverner le peuple avec le peuple ». La Bolivie a été le seul pays à ériger en loi la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, incluse dans la Constitution adoptée à l'issue d'un référendum. Plus important, a-t-il insisté, les ressources naturelles généreusement offertes par la Terre nourricière appartiennent à tous.

À cet égard, le Président Morales a indiqué que la nationalisation du pétrole avait permis de libérer le pays du joug des institutions financières internationales, y compris du Fonds monétaire international (FMI). Le paradigme du « bien-vivre » veut simplement dire vivre en harmonie avec la nature en respectant la pluralité sociale, culturelle, économique et juridique des peuples, en exploitant les énergies communes pour le bien de tous, a expliqué le Président bolivien, qui fut le premier autochtone à être élu à la fonction suprême d'un pays.

Plaidant pour l'accès de tous, y compris des autochtones, à tous les services de base, il a mis l'accent sur l'expérience accumulée par son pays, qu'il partage avec les nombreuses nations qui manifestent un intérêt pour ce modèle. Il a en particulier fait état de l'amélioration des systèmes de communication et d'échange et a appelé tous les gouvernements à trouver des solutions aux problèmes structurels, la pauvreté plus particulièrement. Dans ce domaine, les nouveaux modèles de développement boliviens ont permis de faire chuter le taux de pauvreté de 38% à 17%, notamment par le partage des progrès scientifiques de notre époque.

En conclusion, M. Morales a invité à « se libérer politiquement pour se libérer économiquement ».

M. SAULI NIINISTÖ, Président de la Finlande, a dénoncé les tentatives de la Fédération de

Russie d'empêcher des délégués des peuples autochtones de ce pays de se rendre à la Conférence. Il a souligné qu'en Finlande, les autorités avaient l'obligation de négocier avec le Parlement sami pour appliquer le principe du consentement libre, préalable et informé dans les processus de prise de décisions concernant les affaires du peuple autochtone sami. Le Président a illustré son propos en disant que les jeunes sami jouaient un rôle à cette Conférence. Il a en outre mis l'accent sur l'importance de l'éducation, de l'information et de la communication pour ces jeunes autochtones.

Pour ce qui est du rôle de la Finlande en Arctique, M. Niinisto a déclaré qu'il fallait préserver le bien-être des peuples qui y vivent pour aider à contribuer à la stabilité économique et à renforcer leur compétitivité. « Nous devons aussi lutter contre les conséquences des changements climatiques », a ajouté le Président, précisant que les industries comme la pêche, l'élevage, la chasse et le tourisme étaient vitales pour le développement économique en Arctique.

Il s'est réjoui de la création du Conseil économique de l'Arctique, il y a deux semaines à Iqaluit, au Canada. Les chefs d'entreprises de l'Arctique et les peuples autochtones travaillent ensemble pour renforcer les activités économiques et le développement économique. Le savoir traditionnel et les petites entreprises joueront un rôle central dans ce travail, a estimé le Président finlandais.

M. HENRI DJOMBO, Ministre de l'économie forestière et du développement durable de la République du Congo, a rappelé, au nom du groupe des États d'Afrique, que ceux-ci avaient adopté une approche cohérente et progressive des questions relatives aux populations autochtones. En Afrique, a-t-il ajouté, la question autochtone devrait être examinée à l'aune de l'histoire du continent car l'histoire des peuples autochtones varie d'une région à une autre, d'un pays à un autre. Aujourd'hui, la conscience collective a fini par faire valoir la nécessité d'apporter une protection spéciale à ces communautés. M. Djombo a rappelé aussi que la Déclaration des Nations Unies sur les peuples autochtones du 13 septembre 2007 avait été adoptée avec un large appui des pays africains.

La situation des populations autochtones a connu depuis lors des améliorations progressives et plusieurs pays africains reconnaissent désormais l'existence des peuples autochtones dans leurs territoires comme des groupes premiers, mais théoriquement marginalisés, a poursuivi le Ministre. « Nos gouvernements, a-t-il ajouté, s'emploient à les intégrer socialement, à promouvoir et à protéger leurs droits en tant que citoyens à part entière et aptes à participer pleinement à la vie de nos nations dans le respect de leur culture et de leur langue. »

S'agissant de la République du Congo, le Gouvernement a adopté la loi portant sur la promotion et protection des droits des populations autochtones en février 2011 et depuis août 2013, le nouveau plan d'action national pour l'amélioration de la qualité de vie des populations autochtones. D'autres textes prévoient des approches consultatives et participatives pour tenir compte du consentement libre informé et préalable des populations autochtones dans le but de leur faire bénéficier des avantages liés à la valorisation de ressources naturelles.

M. Djombo a appelé la communauté internationale à mobiliser les moyens nécessaires pour investir dans le développement des infrastructures de base, à proximité du milieu de vie des populations autochtones qui inclurait la promotion des activités génératrices de revenus et les paiements pour les services environnementaux. La République du Congo a en outre institutionnalisé le Forum international des peuples autochtones d'Afrique centrale comme plateforme d'intégration et de coopération dans le bassin du Congo sur les questions autochtones.

M. THOMAS HENDRIK ILVES, Président de l'Estonie, a commencé par rappeler que les Estoniens autochtones étaient présents sur le territoire de son pays depuis des milliers d'années. Connaissant les difficultés que rencontrent les peuples autochtones, il a jugé « malheureux que leur participation dans les instances onusiennes soit constamment remise en question ».

Ainsi n'ont-ils pas pu participer aux négociations du Document final de la Conférence dans les

toutes dernières phases, a poursuivi le Président. Il a toutefois salué le fait que le Document final réaffirme l'engagement des États Membres envers la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones qui comprend des résultats clairs à atteindre. Il a espéré qu'il ouvrira la voie aux efforts futurs et sera rapidement mis en œuvre.

Les droits des peuples autochtones doivent être respectés, a insisté M. Ilves. Nombre de pays donnent trop souvent la priorité aux biens matériels par rapport aux droits fondamentaux. L'exploitation non durable et intensive des ressources naturelles et la recherche du profit se font au détriment de la culture de ces peuples. Les Estoniens eux-mêmes ont été témoins de la marginalisation des populations autochtones.

« Le pire des scénarios serait qu'elles disparaissent », a-t-il ajouté, avant de préciser que les migrations intensives et des projets industriels avaient laissé des cicatrices profondes au sein des populations autochtones.

Le Gouvernement estonien a lancé en 1999 un programme spécial à l'appui des langues autochtones de l'Oural et de protection de l'environnement, et il a participé aux débats de l'Instance permanente et contribué au Fonds de contributions volontaires.

Le Président a salué en particulier la Nouvelle-Zélande et la Finlande qui incluent respectivement des représentants maoris et samis dans leurs délégations. De même, il s'est félicité que l'Ukraine ait reconnu les Tatars de Crimée comme peuple autochtone.

« Nous devons entendre les voix qui ont été réduites au silence trop longtemps et restent trop souvent ignorées », a plaidé M. Ilves, déplorant « la mentalité de colonialisme » qui continue de refuser aux peuples autochtones le droit qu'ils ont de déterminer leur futur.

M. ENRIQUE PEÑA NIETO, Président du Mexique, a déclaré, au nom des États d'Amérique latine et des Caraïbes, que ceux-ci accordaient un intérêt particulier à la question autochtone car elle est à la base de leur identité et des réalisations socioéconomiques de toutes les nations.

L'objectif de la présente Conférence, a-t-il affirmé, consiste à arriver à un exercice concret de reconnaissance de tous les droits des autochtones dans tous les pays.

Le Mexique est convaincu que le Document final sera une feuille de route pour repositionner les droits des peuples autochtones dans l'ordre du jour international et renforcer l'attention de l'ONU à ce propos. Avant tout, a-t-il dit, ces droits doivent être inclus dans le programme du développement durable pour l'après-2015, de sorte à œuvrer d'arrache-pied à les faire valoir et à éliminer les pratiques discriminatoires.

Le Mexique, quant à lui, s'emploie notamment à la construction d'infrastructures de base au sein des communautés autochtones, à l'accès à la justice, au renforcement de l'accès aux produits sans que cela affecte leur patrimoine culturel.

Le Président Peña Nieto a conclu en soulignant que les initiatives de développement de l'ONU encourageaient au partage des capacités et des expériences de tous les pays.

« Comment faire en sorte que 7 milliards de personnes puissent se voir enseigner leur relation avec la Terre », a demandé le **Chef du Conseil des Chefs de la Nation Onondaga, M. OREN LYONS**. Il faut savoir que « nous sommes en danger en tant qu'espèce et comprendre que la nature est une autorité et qu'elle aura le dernier mot ».

« La responsabilité envers les générations futures nous a été confiée il y a déjà des milliers d'années », a poursuivi M. Lyons. Tout va être déterminé par les décisions que l'Assemblée va prendre aujourd'hui. « Nous sommes les gardiens des traditions et avons survécu grâce à la sagesse des anciens. »

Il a transmis aux délégations le message urgent d'un messenger venu à pied du nord du Groenland

pour dire: « la glace fond » à une vitesse accélérée. Un effet de domino est bel et bien en cours, a-t-il confirmé.

Déclarant qu'il faut entendre la voix collective des peuples autochtones, M. Lyons a prôné la réconciliation entre les peuples ainsi que la paix entre les États nations et la nature. Il faut avoir foi dans les pouvoirs spirituels de l'univers et dans les lois de la création. Il s'est dit convaincu que toute vie est sujette à ces lois.

Enfin, M. Lyons a supplié les dirigeants à faire preuve de bon sens et à adopter des décisions courageuses « alors que nous en avons encore le temps ».

Mme AILI KESKITALO, Présidente du Parlement sami de Norvège, a déclaré que la route avait été longue pour tous depuis la résolution décidant de la présente conférence, mais que ce voyage a été empreint d'inspiration et était ancré dans le pragmatisme. Après avoir rendu hommage aux esprits des ancêtres, elle a affirmé que la Déclaration sur les droits des peuples autochtones devait être pleinement mise en œuvre, en pleine sincérité et bonne foi.

Elle a signalé qu'Alta, une petite bourgade sami, était devenue l'épicentre du processus global de préparation de la Conférence car les peuples autochtones s'y étaient mis d'accord sur leurs priorités communes. C'est là où de nombreux dirigeants de la rébellion sami de 1852 ont été exécutés. Alta est aussi un modèle de développement moderne car elle a marqué le début du processus de reconnaissance juridique du peuple sami et de mise en place de son propre parlement.

Le droit à l'autodétermination est un droit fondamental de tous les peuples, a-t-elle rappelé, en citant la Déclaration. Le processus conduisant à la présente Conférence a prouvé que les peuples autochtones apportent beaucoup aux travaux de l'ONU. « Nous participons en toute bonne foi et nous attendons la même chose pour faire progresser nos droits », a-t-elle prévenu.

La relation entre les peuples autochtones, les États Membres et l'ONU peut être fondée sur le respect et être mutuellement bénéfique, a affirmé Mme Keskitalo, qui a revendiqué le droit au développement conformément aux besoins et aspirations propres des peuples autochtones.

La Conférence est un petit pas dans le long voyage de ces peuples, a-t-elle dit, en plaidant notamment pour un renforcement de la coopération avec l'ONU, sans renoncer à leurs priorités.

Le moment est venu pour persister dans la réalisation des aspirations communes des droits de l'homme, de la justice, d'une identité culturelle et d'un avenir meilleur pour la communauté mondiale, a conclu Mme Keskitalo.

M. LUIS EVELIS, membre du Sénat de Colombie, a reconnu des progrès et la volonté de certains gouvernements d'inclure dans leurs lois tous les documents internationaux existants, y compris la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones d'Amérique latine et du monde. Toutefois, « il existe encore de grands problèmes », a-t-il regretté, les peuples autochtones recherchant toujours une accréditation au niveau mondial.

Les peuples autochtones, a poursuivi le délégué, souffrent des conséquences des modèles de développement et du changement climatique, et cela s'exprime dans la misère, la souffrance et la faim. Lorsque sera approuvé le document final de la Conférence sur la base de la Déclaration et des instruments internationaux existants, il conviendra d'inclure ses dispositions dans les législations nationales.

La communauté internationale a entendu les peuples autochtones et leur paradigme de développement, basé sur la relation avec la Terre « mère nourricière », a noté M. Evelis. Il a recommandé d'élaborer des politiques différentes pour résoudre les obstacles et surmonter l'exclusion dont souffrent les jeunes, les femmes et les enfants des peuples autochtones dans toutes les régions du monde.

Soulignant l'importance d'agir avec des indicateurs de croissance, mais aussi de bien-être, il a recommandé à l'ONU de poursuivre ses efforts pour préserver l'avenir de l'humanité et sauver la planète.

M. **ZEID RA'AD AL HUSSEIN, Haut Commissaire aux droits de l'homme**, a souligné que l'objectif de cette réunion était de permettre aux États Membres de combler les écarts de mise en œuvre qui continuent d'amoinrir la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, et d'agir pour renforcer la lutte contre la discrimination, l'exclusion et la mainmise sur leurs terres dont les peuples autochtones continuent d'être victimes dans le monde.

M. Al Hussein a constaté que sept ans après l'adoption de la Déclaration, des données ventilées sur les autochtones n'existaient toujours pas, malgré l'impact sur leur vie de la pauvreté et de la marginalisation. Il s'est inquiété du fait que dans les pays développés, le nombre de personnes autochtones incarcérées est « fortement disproportionné » comparé à leur nombre.

Dans un pays, s'est-il alarmé, les enfants autochtones ont 25 fois plus de chances d'être incarcérés que les autres. Le Haut Commissaire s'est aussi préoccupé, d'une manière générale, du manque d'accès des autochtones à l'éducation, à l'eau potable et aux habitations et du taux élevé de mortalité maternelle et infantile dont ils pâtissent. Il a ensuite appelé les États Membres à veiller au respect et à la protection des droits des peuples autochtones.

M. **Al Hussein** a aussi insisté sur la nécessité d'intégrer les droits des peuples autochtones dans toutes les initiatives internationales qui les concernent. Le programme de développement pour l'après-2015 doit être « explicitement ancré » dans ces droits de manière à ce que les droits, les terres et les cultures autochtones ne soient plus sacrifiés au nom de concepts erronés de développement, a-t-il dit.

Il a estimé que les contributions des peuples autochtones seraient capitales pour le Sommet sur le climat ainsi que pour la Conférence mondiale 2015 sur la réduction des risques de catastrophe. Les peuples autochtones, a-t-il notamment expliqué, peuvent être les détenteurs de savoir traditionnel capable d'atténuer l'impact de ces catastrophes.

Le Haut Commissaire a ensuite appelé les États Membres à élaborer des plans d'action nationaux qui s'accordent avec les objectifs de la Déclaration et à les mettre en œuvre en veillant à la pleine coopération des peuples autochtones.

Il faut mettre immédiatement un terme à l'intimidation, à la persécution et parfois aux meurtres dont continuent d'être victimes les militants des droits des peuples autochtones dans certains pays. M. Al Hussein s'est aussi dit préoccupé par des informations selon lesquelles des représentants autochtones avaient été empêchés de participer à la Conférence mondiale.

Dans ses remarques d'ouverture, la **Présidente de l'Instance permanente sur les questions autochtones, Mme DALEE SAMBO DOROUGH**, a affirmé que depuis l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 66/296 en 2010 relative à la Conférence mondiale sur les peuples autochtones, l'Instance avait tout fait pour assurer la pleine, juste et égale participation de tous les peuples autochtones au processus préparatoire de cette conférence. Évoquant les débuts très lents, qui ont poussé certains à douter de l'engagement réel des Nations Unies en leur faveur, elle a rappelé cependant que depuis 2011, les experts membres de l'Instance avaient su faire en sorte qu'il y eût un véritable partenariat et un esprit d'inclusion entre États Membres, peuples autochtones, entités onusiennes, fonds et programmes.

La Présidente de l'Instance est persuadée que sans la générosité de l'Instance, ce processus n'aurait pas pu déboucher sur la cérémonie d'ouverture d'aujourd'hui ni sur le programme substantiel de la conférence. Elle espère que cet esprit de partenariat se poursuive aux niveaux régional et national ainsi qu'à celui des communautés autochtones.

Pour Mme Dorough, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones est un témoignage fort de ce qui peut se faire lorsque les États et les peuples autochtones travaillent main dans la main pour le respect de la Charte des Nations Unies et de ses principes, renforçant ainsi le système international des droits de l'homme. Elle a notamment mis l'accent sur le droit à l'autodétermination, le principe de l'autonomie et de l'auto-gouvernance, les droits culturels et l'identité, les droits fonciers ainsi que le droit à la réparation.

Outre les objectifs énoncés dans le Document final, qui a été « trop rapidement négocié et avec une participation limitée et contrôlée des peuples autochtones », la Présidente de l'Instance a insisté sur l'importance du respect des normes du droit international et des principes du droit international coutumier pour tout futur dialogue, négociation ou mise en œuvre des droits de l'homme individuels et collectifs des peuples autochtones.

De même, le droit au consentement préalable et éclairé, ainsi que le droit des peuples autochtones sur leurs terres, territoires et ressources, restent des éléments urgents et nécessaires à la survie et à la pérennité des peuples, nations et communautés autochtones, a-t-elle précisé. « Pour tout futur dialogue nous devons convenir du fait que le consensus perd sa validité dès l'instant où il est utilisé pour saper les principes de justice, de démocratie et le respect des droits de l'homme, de l'égalité et de la non-discrimination ainsi que de la bonne foi », a averti Mme Sambo Dorough.

Il ne faut pas perdre de vue, selon elle, que les peuples autochtones font partie des populations les plus vulnérables et les plus désavantagées dans le monde. Par conséquent elle estime qu'il est profondément injuste qu'ils fassent les frais de la « pratique douteuse » qui permet au plus petit dénominateur commun de prévaloir. Les droits de l'homme des peuples autochtones ne devraient pas être politisés ou autrement mis en jeu par des intérêts locaux, régionaux ou nationaux, a-t-elle encore souligné.

Mme **RIGOBERTA MENCHU**, dirigeante autochtone et Lauréate du prix Nobel de la paix, a indiqué que le 22 septembre était une journée sacrée sur le calendrier maya qui célèbre la force de l'être humain.

Elle a espéré l'adoption, aujourd'hui, d'une résolution satisfaisante pour les droits des peuples autochtones. Elle a rappelé qu'elle avait participé à l'inauguration du groupe de travail sur cette question il y a 23 ans. Depuis lors, des délégations se sont succédé à l'ONU et des progrès extraordinaires ont été réalisés dans la définition des droits des peuples autochtones.

Cependant, si des milliers de peuples peuvent aujourd'hui réaffirmer leur identité, des jeunes et des enfants souffrent encore de la faim et de la misère, et des effets de la violence quotidienne au sein de leurs communautés pour protéger leurs terres et leurs fleuves.

« La paix pour nous, c'est l'équilibre, le respect mutuel, la réciprocité et la consultation », a déclaré Mme **Menchu**. Elle a appelé les dirigeants des peuples autochtones à bien prendre leurs décisions dans l'intérêt de ces peuples.

Elle a ensuite rendu hommage à ceux qui ont perdu la vie depuis le début des négociations en 1982, du fait de graves violations des droits de l'homme, telles « génocide, ethnocide et féminicide », des concepts qui ne sont pas encore mentionnés dans la Déclaration.

L'incertitude subsiste pour les peuples dans le domaine de la santé. Il faut intégrer la science et la sagesse des peuples dans les programmes de développement et adopter une nouvelle approche en matière d'éducation dans un contexte multiculturel. Il faut également lutter contre le racisme et la discrimination qui ébranlent l'intégrité de l'être humain.

Les peuples autochtones doivent renforcer leur participation active aux niveaux national et

international et « lutter contre les délits de lèse humanité », a conclu Mme Menchu.

Explications de position après le vote du projet de résolution (A/69/L.1)

L'Observateur du Saint-Siège a assuré que sa délégation avait fait preuve de bonne volonté pour que le Document final fût adopté mais il a réitéré ses réserves quant au paragraphe 13 qui se réfère à la santé sexuelle et génésique et aux droits en matière de procréation. Il a rejeté tout recours à l'avortement.

La représentante du **Canada** a indiqué que sa délégation présenterait un texte écrit pour réaffirmer la position de son pays sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et notamment certains paragraphes qui le préoccupent.

Table ronde 1: « L'action menée par le système des Nations Unies au service de la mise en œuvre des droits des peuples autochtones »

Coprésidée par la Représentante permanente de la République tchèque, Mme **EDITA HRDA**, et le représentant de la région autochtone pacifique, **M. GHAZALI OHORELLA**, la première table ronde fut l'occasion, pour ses participants, d'examiner les moyens déployés par le système des Nations Unies en vue de faciliter la mise en œuvre des droits des peuples autochtones.

« Nous avons réussi à dégager un consensus », s'est félicitée Mme **Hrda**, après l'adoption, ce matin, du Document final de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones. Il s'agit d'un pas en avant sur la voie de la mise en œuvre des droits des peuples autochtones.

La route a été longue pour les peuples autochtones, a rappelé M. **Ohorella**. Des lacunes persistent entre les engagements pris et la réalité. « Nous avons à présent les ressources nécessaires pour participer pleinement à la réalisation de nos droits », a-t-il dit. Il a proposé aux intervenants de créer une « conscience collective » à cette fin.

Le Président du Fonds international de développement agricole (FIDA), **M. KANAYO NWANZE**, a insisté sur les raisons qui motivent sa politique: la question de l'égalité et la nécessité d'éliminer la pauvreté rurale. Les 370 millions de personnes autochtones représentent 5% de la population mondiale, mais 15% de ceux qui vivent dans la pauvreté. Leur autonomisation sociale et économique est indispensable pour leur avenir durable. Le FIDA a financé des prêts en leur faveur à hauteur de 1,8 milliard de dollars.

Faute d'une action plus cohérente et mieux coordonnée au sein des Nations Unies, les peuples autochtones continueront d'être ignorés, a averti la Rapporteuse spéciale sur les droits des peuples autochtones, Mme **VICTORIA TAULI-CORPUZ**. Pendant très longtemps, ils se sont trouvés au milieu de conflits armés. Aujourd'hui, la protection du droit à la vie et à la terre reste très fragile. Le système des Nations Unies doit encourager le respect des dispositions de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones par la mobilisation de financements et par l'assistance technique, et en intégrant l'attention portée aux peuples dans tous les fonds et programmes.

Mme **Tauli-Corpuz** a recommandé qu'il y ait « un travail de conscientisation » au sein du système sur les droits des peuples autochtones. Quant au haut fonctionnaire qui sera désigné par le Secrétaire général, il devra s'efforcer de consulter les peuples autochtones dans l'exercice de son mandat.

Le représentant de la **Région autochtone de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes**, M. **ATENCIO LOPEZ**, a regretté que beaucoup d'organismes au sein du système des Nations Unies rechignent encore aujourd'hui à parler des droits des peuples autochtones, même si la thématique devient transversale. Il a appelé tous les pays, à l'instar de la Bolivie, à intégrer le Document final dans leur droit interne. Il voudrait voir le système reconnaître dans ce Document autant d'obligations que de droits et permettre la participation pleine et entière des peuples dans la mise en œuvre de leurs droits. Il a souhaité que des « ambassadeurs autochtones » les y représentent.

Le Ministre des affaires étrangères de l'**Uruguay** a évoqué 500 années d'histoire marquées par la spoliation et a exprimé « la volonté de rechercher la justice non seulement pour le passé mais aussi pour l'avenir ».

Son homologue du **Panama**, autre pays multiethnique qui a, depuis 1952, une politique favorisant les populations autochtones, a affirmé que les États avaient l'obligation de garantir la participation des peuples autochtones. De par ses lois, le Panama se trouve « à la pointe de cette thématique ».

L'**Argentine**, qui a aussi vécu « une histoire dure et difficile », a entamé un processus de reconnaissance des droits fonciers de ses populations autochtones, a expliqué le Directeur de l'Institut national des affaires autochtones.

Au **Viet Nam**, où vivent depuis longtemps en harmonie 54 ethnies, le racisme et la discrimination raciale sont interdits, a assuré le délégué de ce pays. Il a réaffirmé son soutien aux efforts des Nations Unies et des États Membres pour une meilleure protection des droits et des intérêts des peuples autochtones.

Pour l'**Assemblée autochtone de l'Asie**, le Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones devrait se voir confier un mandat clair de suivi de la mise en œuvre de ces droits et tous les organes de traités devraient produire des recommandations générales relatives aux peuples autochtones. De plus, il serait bien que les instances nationales et régionales des droits de l'homme désignent des points focaux.

La représentante de l'**Assemblée autochtone de l'Arctique** a insisté sur « le consentement préalable donné librement et en connaissance de cause » des peuples autochtones. Ces peuples « sont toujours affectés par des tierces parties qui ne vivent pas sur leur territoire ni au sein de leurs communautés ».

Les droits des peuples autochtones sont des droits de la personne humaine, a souligné le délégué de l'**Union européenne** en insistant sur les principes d'inclusion et de cohérence et sur la lutte contre la discrimination sous toutes ses formes.

Le Vice-Ministre des affaires étrangères de la **Hongrie** a fait remarquer que « des communautés hongroises qui sont des minorités nationales vivant dans les pays voisins » se heurtent à des difficultés semblables à celles que connaissent les peuples autochtones.

Le **Secrétaire d'État pour la coopération internationale et l'Amérique latine de l'Espagne** s'est félicité de la participation des peuples autochtones dans l'élaboration du Document final et s'est engagé à faire de celui-ci une réalité.

La représentante de la **France** a rappelé que son pays respectait les droits des peuples autochtones, consultés pour toutes les décisions concernant directement ou indirectement leur mode de vie.

Pour sa part, l'**Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale** a pour mandat d'appuyer la gouvernance démocratique partout dans le monde, y compris la participation des peuples autochtones et la représentation des groupes marginalisés dans les partis politiques.

La **Nation Cherokee**, « la plus grande nation tribale des Nations Unies », s'est dite attachée à la

protection de sa souveraineté, à la préservation de sa culture et à l'amélioration de sa qualité de vie. À son tour, la **Nation Chickasaw** a proposé l'élaboration d'un organe de surveillance au sein des Nations Unies pour assurer la mise en œuvre de la Déclaration. Dans le même esprit, la **Nation Navajo** a souhaité avoir « une place à la table des négociations ».

Issu lui-même de la Nation Cherokee, le représentant des États-Unis auprès du Conseil des droits de l'homme a jugé prioritaire de protéger les droits des femmes et des enfants autochtones. Les Nations Unies doivent reconnaître les gouvernements tribaux, distincts des organisations non gouvernementales. « La Conférence mondiale n'est pas une fin en soi; il s'agit d'un appel lancé en faveur de la mise en œuvre rapide des objectifs de la Déclaration. »

Le **Chef du Cercle Chakma** a préconisé un dialogue plus direct avec l'Instance permanente sur les questions autochtones, ainsi que des contacts réguliers au plus haut niveau entre le Secrétariat, ses organes et les fonds et programmes des Nations Unies, d'une part, et les peuples autochtones, d'autre part.

Le **Congrès national des premières nations d'Australie** lutte pour des conditions de vie meilleure pour les aborigènes qui sont toujours privés du droit de choisir leur développement, mais jouissent d'une grande richesse spirituelle.

De même, la situation des femmes autochtones du Népal, où la Déclaration des Nations Unies n'est pas suffisamment internalisée, continue de s'aggraver avec la perte du contrôle des terres et des ressources ancestrales.

Selon le **Forum des peuples autochtones et la Fondation Kapaeeng du Bangladesh**, les institutions des Nations Unies devraient jouer un rôle essentiel pour favoriser le dialogue entre les gouvernements et les peuples autochtones.

Par ailleurs, de nouveaux défis menacent le retour des **Tatars de Crimée** depuis l'occupation et l'annexion de la Crimée par la Fédération de Russie, a déploré **leur représentant**. Il a demandé à l'ONU de créer une mission spéciale pour surveiller la situation en Crimée.

La Convention relative aux peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants de 1989 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) est un pilier du système international de protection des droits des peuples autochtones, a rappelé la **représentante de l'OIT**.

Pour sa part le **Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)** œuvre en faveur d'une participation inclusive des populations autochtones, notamment dans le cadre de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.

Pour l'Instance permanente sur les questions autochtones, il faut « faire fond sur les volontés affichées et les pratiques existantes » afin d'atteindre les objectifs définis dans la Déclaration.

Le **Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme**, au nom du Groupe d'appui interinstitutions sur la question, a jugé que la participation des peuples autochtones était « un élément central du suivi qui sera donné au Document final » et qui aura un impact sur l'action au sein des Nations Unies.

Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) accomplit un travail qui met notamment l'accent sur l'accès à des services et des modèles propres à autonomiser les femmes autochtones.

Les droits des personnes autochtones handicapées, notamment les enfants et les jeunes, ont également été défendus lors de cette table ronde.

Table ronde 2: « Mettre en œuvre les droits des peuples autochtones aux niveaux national et local »

La reconnaissance effective et l'application concrète du principe de consentement préalable, libre et éclairé, sont la charpente de l'application du droit à l'autodétermination des peuples autochtones dans tous les domaines, a-t-il été souligné, cet après-midi, lors d'une deuxième table ronde intitulée « Mettre en œuvre les droits des peuples autochtones aux niveaux national et local », dans le cadre de la Réunion de haut niveau dite Conférence mondiale sur les peuples autochtones.

Avec la participation de ministres d'une quinzaine de pays, la table ronde a aussi permis à autant d'organisations de peuples autochtones issues de toutes les régions d'exprimer leur appui au Document final adopté par l'Assemblée générale dans la matinée, mais également d'émettre certaines critiques, notamment sur l'absence de mention de la problématique de la militarisation de certains territoires.

M. DAVID CHOQUEHUANCA, Ministre des affaires étrangères de la Bolivie, qui coprésidait la table ronde, a expliqué le paradigme du « bien-vivre », rappelant que les langues autochtones ne disposent pas de mot pour exprimer la « race » ou pour dire « merci », et considèrent que tous les êtres humains sont frères et s'alimentent avec le lait de la Terre nourricière, à savoir l'eau, au même titre que les plantes et les animaux.

Il s'est félicité de l'évolution de l'ONU qui a fini par travailler sur les droits des peuples, les droits collectifs, les droits environnementaux. Dans ce contexte, l'édification d'États plurinationaux est fondamentale pour reconnaître pleinement les peuples d'origine et leurs propres autorités, ainsi que leurs croyances et principes de développement.

« Pendant 500 ans, nos savoirs ont été occultés et nos sentiments emprisonnés, donc tout dépend des autochtones pour sensibiliser les États alors que la Deuxième Décennie des peuples autochtones touche à sa fin et peu de choses y ont été entreprises pour mettre un terme aux discriminations et à la marginalisation des autochtones », a-t-il dit. « Il est temps de reprendre en main le modèle de développement économique car celui qui prévaut a conduit à la crise, au chaos et à une pauvreté généralisée. »

Autre coprésident de la table ronde, **M. JOSEPH OLE SIMEL (Kenya), représentant de la Région autochtone africaine**, a estimé que la mise en œuvre du Document final aux plans national et local signifiait la fin de la surexploitation des terres ancestrales des autochtones et l'élaboration de législations foncières justes. Le Kenya a adopté une constitution très progressiste avec une législation sur l'exploitation minière, a-t-il dit.

M. JAMES ANAYA, ex-Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones, a estimé que l'ONU était sur le point de vivre des changements fondamentaux si elle arrivait à faire en sorte que les autochtones ne fussent plus ignorés ou n'eussent pas à être l'objet de stéréotypes et de comportements discriminatoires, notamment dans les grands moyens d'information. Il a mis l'accent sur la nécessité de renforcer la volonté politique pour mieux lutter contre cette ignorance et d'éduquer aussi bien l'opinion publique que les médias sur les droits des peuples autochtones.

Mme SONIA MAIGA, Commissaire à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), organe principal de promotion et de protection des droits de l'homme des peuples autochtones sur le continent, a rappelé que ces peuples étaient considérés comme barbares, sans culture ni savoir, ce qui a eu pour résultat l'exploitation éhontée de leurs ressources, de même que leur marginalisation et leur paupérisation.

La Commission travaille d'arrache-pied pour relever le niveau de jouissance des droits des

autochtones, organiser des ateliers de formation, enquêter sur les plaintes et œuvrer de concert avec les organisations onusiennes sur place. Parmi les nouvelles politiques et bonnes pratiques, la Commissaire a indiqué, par exemple, que le Niger avait reconnu les droits des communautés pastorales, tandis que la Commission s'attaquait aux injustices passées. Elle a aussi affirmé que la République centrafricaine était la seule à avoir ratifié la Convention 189 de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

Du côté des États Membres, la Ministre du développement social de l'**Équateur**, **Mme Cecilia Vaca**, a fait observer que son pays s'employait à jeter les bases d'un État plurinational pour récupérer les langues maternelles et le savoir endogène. Elle s'est félicitée, d'autre part, du fait que le Document final de la Conférence mondiale contienne un appel spécifique aux entreprises multinationales pour qu'elles soient plus responsables et rendent des comptes sur l'impact de leurs activités dans les pays dans lesquels elles sont présentes.

Le Ministre de la gouvernance coopérative et des affaires traditionnelles de l'**Afrique du Sud**, **M. Pravin Gordhan**, a annoncé la mise sur pied d'un Conseil des langues autochtones. Le **Suriname**, par la voix de son Ministre du développement régional, **M. Stanley Betterson**, a fait état de la nomination d'un Commissaire présidentiel spécial sur les droits fonciers, lui-même descendant d'une tribu d'origine.

Posant la question vitale de la participation des autochtones aux affaires qui les concernent, le Ministre des affaires étrangères du **Danemark**, **M. Martin Lidegaard**, a souligné que son pays avait tenté de savoir « qui était responsable de quoi », et établi des consultations et un dialogue avec les peuples autochtones sur cette base.

Le Premier Ministre du **Groenland**, **Mme Aleqa Hammond**, a indiqué pour sa part que le peuple du Groenland était le seul de l'Arctique à jouir de son droit à disposer de lui-même. Une Commission de réconciliation va ouvrir un dialogue généralisé pour mieux comprendre les agissements du passé et les surmonter, a-t-elle annoncé, se réjouissant de l'état des relations avec le Gouvernement danois.

Dans le même esprit, le Ministre des affaires maories de la **Nouvelle-Zélande**, **M. Pita Sharples** a réaffirmé l'appui de son pays à la Déclaration de l'ONU et au Traité de Waitangi, socle du partenariat entre le pouvoir maori et la Nouvelle-Zélande. Par l'application de ce traité, les plaintes des tribus vis-à-vis du Gouvernement néozélandais sont examinées, en particulier en ce qui concerne la restitution des terres.

S'engageant à la mise en œuvre de la Déclaration de l'ONU et du Document final fraîchement adopté, la Ministre des affaires étrangères de l'**Australie**, **Mme Julie Bishop**, a toutefois estimé qu'il ne suffisait pas de dire que les droits de l'homme étaient universels et s'appliquaient aux peuples autochtones, mais qu'il fallait les traduire dans la réalité afin de faire une différence dans la vie des autochtones.

Le chef de la diplomatie de l'**Ukraine**, **M. Pavolo Klimkin**, a quant à lui vivement dénoncé le fait que l'agression de la Russie imposait des souffrances aux minorités, comme les Tatars de Crimée ou d'autres autochtones de la Péninsule de Crimée, qui font l'objet de discriminations persistantes.

Son homologue de la **Namibie**, **Mme Netumbo Nandi-Ndaitwah**, a dit que son pays avait mis en place le plan de développement Vision 2030 aux fins de combattre la pauvreté et de le mettre sur la trajectoire de la prospérité, y compris ses peuples anciennement marginalisés. La Namibie a connu un contexte de ségrégation raciale et un programme d'éducation des populations marginalisées a été mis en œuvre.

« Nous n'avons pas été découverts. C'est un mensonge car nous avons toujours existé », a lancé, de son côté, la représentante du **Caucus autochtone de l'Arctique**, se félicitant néanmoins que le

Document final inclut, dans ses paragraphes 7, 9, 21, 23 et 25, des engagements clairs des États. « Avec l'exemple de l'autodétermination du Groenland, on a la preuve que des solutions viables sont possibles », a-t-elle déclaré.

Les représentants de plusieurs autres **caucus**, comme ceux de l'**Asie ou de l'Amérique latine et des Caraïbes**, ont mis l'accent sur la participation des autochtones dans les affaires qui les concernent ainsi que sur le droit collectif en tant que droit distinct, et à part entière.

D'autres, comme celui du **Pacifique**, ont regretté que le Document final ne traitât pas réellement de la militarisation des terres et des territoires autochtones du Pacifique, qui a eu des effets dévastateurs sur les populations et compromet la durabilité de leur mode de vie.

Une représentante de l'**Association des peuples autochtones de Ryukyus** a regretté que le Gouvernement japonais ne reconnaisse pas son peuple, lequel s'est opposé à l'établissement des bases militaires américaines sur ses terres au Japon.

Exhortant à l'action et à l'instar du représentant du **Congrès mondial amazigh**, le chef de l'**Assemblée des Premières Nations du Canada**, a constaté que les droits ne sauraient être appliqués isolément les uns des autres et a soutenu l'appel visant à la création d'un organe de mise en œuvre et de suivi de la Déclaration de l'ONU sur les droits des peuples autochtones. Il a préconisé un partenariat étroit entre ceux-ci et les États orienté vers l'action. Le représentant du Congrès amazigh a également demandé l'octroi d'un certain nombre de sièges permanents à l'ONU avec statut d'observateur.

Enfin, l'observateur de l'**Union interparlementaire**, a annoncé qu'il lancerait, demain, le résultat d'une enquête sur les parlementaires autochtones dans le monde. Ce rapport montre que les autochtones n'ont, parfois, ni les encouragements ni les moyens nécessaires pour représenter leurs peuples. L'Union interparlementaire lancera également un guide à l'usage des parlementaires autochtones.